

Rapport Pilier 3

31 Décembre 2023

Sommaire

1	Présentation	03
2	Exposition aux risques et niveaux de capital	03
3	Indicateurs clés	05
4	Objectifs et politiques en matière de gestion des risques	06
5	Gouvernance	08
6	Remunération	09

1 Présentation

Principe de publication

Ce document comprend les informations d'Arab Bank Europe SA (« Arab Bank Europe SA ») au titre des obligations dites de Pilier 3. Ce document a pour objectif de fournir des informations utiles sur le capital et le profil de risque de l'établissement.

Le rapport est établi en conformité avec les exigences de transparence imposée aux « autres établissements non cotés » tel que défini par le règlement UE 2019/876.

Ce rapport est publié une fois par an et peut être consulté sur le site internet de l'établissement.

Périmètre

Arab Bank Europe SA est une filiale à 100 % d'Arab Bank Europe Plc, créée le 31 Mars 2020 et réglementée par l'ACPR. Arab Bank Europe SA développe deux métiers principaux, une activité de Banque privée (PB) pour une clientèle non résidente gérée depuis Paris et un métier de Corporate et Institutional Banking (CIB) à partir de Paris et des deux succursales italienne et allemande essentiellement centré sur le financement export vers la région Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ainsi que le financement de projets dans cette région.

Arab Bank Europe SA et son actionnaire Arab Bank Europe Plc font partie du Groupe Arab Bank très implanté au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Le présent rapport a été établi sur le périmètre d'Arab Bank Europe SA au 31 décembre 2023.

Revue du présent rapport

Les informations du présent rapport ont été examinées et approuvées par le Conseil d'administration.

2 Exposition aux risques et niveaux de capital

Arab Bank Europe SA s'est conformé à toutes les exigences de capital imposées au cours de la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le capital requis au titre du pilier 1 est calculé pour le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque de marché et le risque de crédit de contrepartie. L'établissement a choisi d'utiliser l'approche standard.

Le capital d'Arab Bank Europe SA est composé uniquement de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1). Au minimum, les ressources en capital de l'établissement seront maintenues au-dessus des exigences minimales de capital total (pilier 1 + pilier 2) réglementaire, ainsi que des coussins réglementaires.

Arab Bank Europe SA applique à cette exigence une limite interne supérieure de 5% aux attentes réglementaires en matière de Pilier 1.

L'établissement évalue ses besoins en matière d'adéquation des fonds propres dans son document ICAAP qui est revu et approuvé chaque année par le Comité des risques et le Conseil d'administration.

Ventilation de l'exposition aux risques et exigences en capital:

	Total risk exposure amounts (TREA)		Total own funds requirements
	EURm	EURm	EURm
	Dec-23	Dec-22	Dec-23
Credit risk (excluding CCR)	309.8	289.9	32.5
<i>Of which the standardised approach</i>	309.8	289.9	32.5
Counterparty credit risk - CCR	-		
Settlement risk	-		
Securitisation exposures in the non-trading book (after the cap)			
Position, foreign exchange and commodities risks (Market risk)	-	3.8	
<i>Of which the standardised approach</i>	-	3.8	
Large exposures	-		
Operational risk	19.5	14.9	2.0
<i>Of which basic indicator approach</i>	19.5	14.9	2.0
Amounts below the thresholds for deduction (subject to 250% risk weight)	-		
Total	329.3	308.6	34.6

Rapprochement entre le montant des fonds propres et états financiers audités au 31 décembre 2023:

	états financiers audités	fonds propres reportés
	EURm	EURm
Capital social	75	75
Réserves - années précédentes	-7.4	-7.4
FRBG	0.5	0.5
2023 Profit éligible	0.3	
Fonds Propre de Tier 1	68.4	68.1
Total capital	68.4	68.1

3 Indicateurs clés

	EURm Dec-23	EURm Dec-22
Available own funds (amounts)		
Common Equity Tier 1 (CET1) capital	68.1	67.9
Tier 1 capital	68.1	67.9
Total capital	68.1	67.9
Risk-weighted exposure amounts		
Total risk exposure amount	329.3	308.6
Capital ratios (as a percentage of risk-weighted exposure amount)		
Common Equity Tier 1 ratio (%)	20.7%	22.0%
Tier 1 ratio (%)	20.7%	22.0%
Total capital ratio (%)	20.7%	22.0%
Additional own funds requirements to address risks other than the risk of excessive leverage (as a percentage of risk-weighted exposure amount)		
Additional own funds requirements to address risks other than the risk of excessive leverage (%)	2.5%	-
<i>of which: to be made up of CET1 capital (percentage points)</i>	1.4%	-
<i>of which: to be made up of Tier 1 capital (percentage points)</i>	1.9%	-
Total SREP own funds requirements (%)	10.5%	8%
Combined buffer and overall capital requirement (as a percentage of risk-weighted exposure amount)		
Capital conservation buffer (%)	2.5%	2.50%
Institution specific countercyclical capital buffer (%)	0.5%	-
Systemic risk buffer (%)	-	-
Combined buffer requirement (%)	3.0%	2.5%
Overall capital requirements (%)	13.5%	10.5%
Leverage ratio		
Total exposure measure	916.6	647.0
Leverage ratio (%)	7.4%	10.5%
Additional own funds requirements to address the risk of excessive leverage (as a percentage of total exposure measure)		
Additional own funds requirements to address the risk of excessive leverage (%)	-	-
Leverage ratio buffer and overall leverage ratio requirement (as a percentage of total exposure measure)		
Leverage ratio buffer requirement (%)	-	-
Liquidity Coverage Ratio¹		
Total high-quality liquid assets (HQLA) (Weighted value - average)	223.7	329.6
Cash outflows - Total weighted value	217.4	280.4
Cash inflows - Total weighted value	111.1	90.6
Total net cash outflows (adjusted value)	109.3	189.8
Liquidity coverage ratio (%)	226%	177%
Net Stable Funding Ratio		
Total available stable funding	297.7	263.8
Total required stable funding	210.4	166.6
NSFR ratio (%)	141%	158%

¹ Les valeurs pondérées représentent la moyenne des 12 observations de fin de mois précédentes utilisées pour calculer le LCR.

4 Objectifs et politiques en matière de gestion des risques

Dispositif de détection, de gestion et de suivi des risques d'Arab Bank Europe SA

Le dispositif de détection, de gestion, de suivi des risques d'Arab Bank Europe SA est décrit dans la charte du contrôle interne de l'établissement et repose sur l'existence de 3 lignes de défense:

- La première ligne de défense, composée des départements opérationnels qui ont la charge d'identifier les risques de leur activité et de définir les contrôles nécessaires afin de satisfaire à l'appétit aux risques de la Banque. Elle maintient à jour et diffuse les procédures et réalise les contrôles de 1er niveau;
- La deuxième ligne de défense est composée des fonctions Risque, Conformité et Contrôle Permanent. Ces fonctions sont indépendantes des fonctions opérationnelles et reportent au Comité de direction et Comité des risques;
- La troisième ligne de défense est assurée par la fonction d'Audit Interne, qui réalise de manière indépendante un plan d'audit approuvé par le Conseil d'administration et reporté de manière régulière au Comité de direction et Comité des risques.

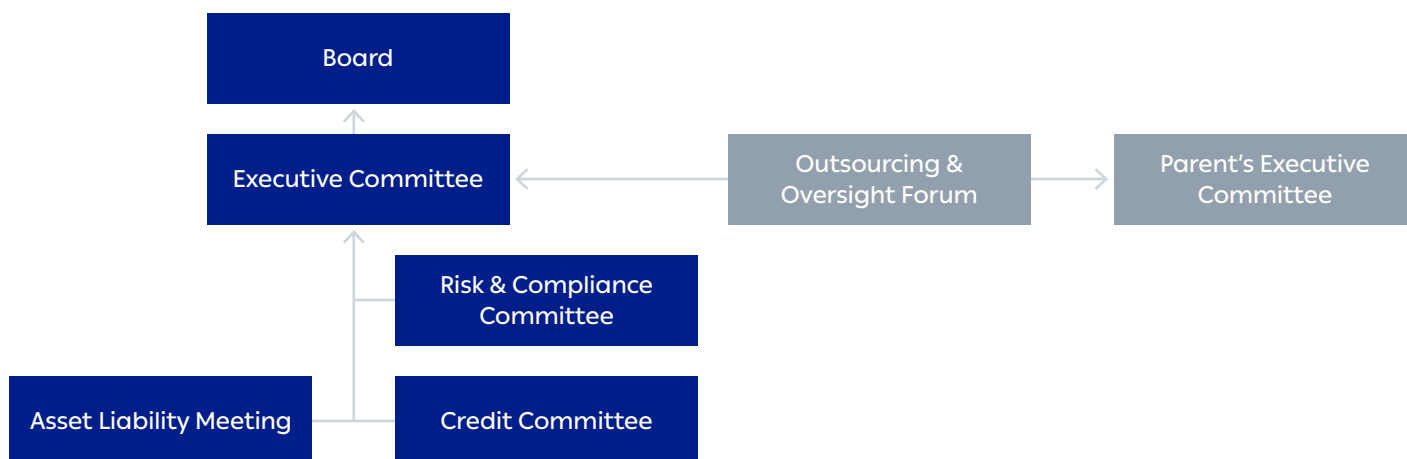
Principaux Comités

La gouvernance d'Arab Bank Europe SA est organisée autour de plusieurs instances:

- Le Conseil d'administration (CA), dont les principaux objectifs sont de définir la stratégie ainsi que de déterminer le mode d'organisation d'Arab Bank Europe SA. Il est composé de 4 membres, dont 1 administrateur indépendant.
- Le Comité de direction (Exco), dont les membres, outre les deux dirigeants effectifs, sont le Responsable des Risques, le Responsable de la Conformité et du Contrôle Permanent, le Responsable de l'équipe PB et un banquier senior CIB.

- Le Responsable de l'Audit Interne est invité permanent de même que le Responsable Crédit.
- L'agenda récurrent aborde tous les sujets concernant la Banque y compris un point sur les activités clientèle, la gestion de la trésorerie basée sur la réunion d'ALM évoquée en section 1.1.3, les résultats financiers, les risques, la conformité mais aussi l'externalisation et un point sur les projets. L'objectif y est de prendre les décisions relatives à l'organisation, au fonctionnement (approbation des procédures) de la Banque et prévoit, le cas échéant, les sujets à escalader au Conseil d'Administration.
- Le Comité des Risques et de Conformité (RCC), dont les principaux objectifs sont de s'assurer que les risques sont identifiés et évalués, que des mesures appropriées d'atténuation des risques sont en place et que l'environnement de contrôle d'Arab Bank Europe SA est adapté à ses besoins. Ce comité est composé de membres d'Arab Bank Europe SA : le Directeur Général, Directeur Général Délégué, le Responsable des Risques et le Responsable de la Conformité et du Contrôle permanent. De plus, des invités permanents d'Arab Bank Europe plc sont conviés: les responsables groupe des risques, de la conformité, de l'audit interne. De même que pour l'Exco, Le Responsable de l'Audit Interne est invité permanent du Comité des Risques et de Conformité.
- Le Comité de crédit (ECC), est composé du Directeur Général, du Responsable Crédit d'Arab Bank Europe SA disposant tous deux d'un droit de veto et du responsable du département Crédit de l'Arab Bank Europe plc.
- Le Forum des activités externalisées (OOF), composé de membres dirigeants d'Arab Bank Europe SA et Arab Bank Europe plc, ainsi que du Responsable des Risques d'Arab Bank Europe SA. Ce comité, se réunit mensuellement et traite des sujets relatifs aux fonctions déléguées à Arab Bank Europe plc.

Cadre de Gouvernance



Implication du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration approuve annuellement, après revue du Comité de direction et Comité des risques:

- Les principales politiques détaillant la gestion du contrôle interne de l'établissement,
- Les limites internes d'appétit aux risques,
- La politique de rémunération du groupe Arab Bank Europe,
- La cartographie des risques,
- Les exercices d'adéquation de niveau de capital et liquidité,
- Le plan de rétablissement de l'établissement,
- Le plan de continuité d'activité,
- Le plan de contrôle permanent,
- Le plan d'audit
- Les rapports sur le Contrôle Interne

Le Conseil d'administration considère que les systèmes et contrôles mis en place sont adéquats au profil de risque et la stratégie de l'établissement.

Cadre d'appétence pour le risque

Un appétit pour le risque définissant le type et le niveau de risque que les actionnaires et l'organe de surveillance sont prêts à prendre dans le cadre de l'activité d'Arab Bank Europe SA est en place. Ce cadre est revu, a minima, annuellement par le Comité de direction et le Comité des risques et est approuvé par le Conseil d'administration. Certaines limites ont été revues ou discutées par le Conseil d'administration à différentes reprises en 2023 et revues dans leur globalité en septembre 2023.

Pour chaque type de risque, le Conseil d'administration a défini des mesures du montant préféré ou cible de ce risque. Cette approche structurée de l'appétence au risque de la Banque relie sa stratégie commerciale à son cadre de gestion des risques: les politiques, procédures et limites de risque en vigueur dans l'ensemble de la Banque.

Les principaux risques reconnus par Arab Bank Europe SA sont les suivants:

Risque	Définition
Credit	Le risque découlant du non-respect par un débiteur des conditions d'un contrat d'emprunt et/ou de la possibilité d'un défaut. Ce risque comprend le risque de défaut de contrepartie et le risque de concentration. Arab Bank Europe SA adopte une approche conservatrice du risque de crédit et ne sacrifiera pas la qualité du crédit afin de réaliser des gains à court terme.
Liquidité	Risque de liquidité à court terme: le risque que les actifs liquides d'Arab Bank Europe SA soient insuffisants pour faire face à ses engagements à court terme. La gestion tactique des liquidités est effectuée par la Trésorerie. Risque de liquidité structurel - le risque que le modèle économique d'Arab Bank Europe SA évolue d'une manière qui rend difficile l'obtention de financements adéquats à des conditions raisonnables et/ou le risque que la structure du bilan soit indûment exposée à des perturbations sur ses marchés de financement. La gestion structurelle des liquidités est effectuée par ALM, dans le cadre des paramètres définis dans la politique de risque de liquidité. Risque de liquidité d'urgence - le risque que Arab Bank Europe SA subisse des chocs de liquidité inattendus et/ou aigus. L'approche suivie en matière de risque de liquidité d'urgence est définie dans le plan de redressement et de résolution, qui est révisé régulièrement.
Opérationnel	Risque découlant de processus internes, de personnes et de systèmes inadéquats ou défectueux ou d'événements externes. Cela comprend les risques liés à la fraude, aux aspects juridiques, aux technologies de l'information et aux délégations.

Risque	Définition
Marché	Risque pour les bénéfices et le capital résultant de variations défavorables des prix des instruments financiers, devises ou taux de change. Ace jour, Arab Bank Europe SA ne réalise pas d'activité pour compte propre et le risque de change est porté dans le bilan de la maison-mère Arab Bank Europe.
Business	Risque découlant de décisions commerciales défavorables, d'une mise en oeuvre inappropriée des décisions ou d'un manque de réactivité aux changements de l'environnement commercial. Arab Bank Europe SA se focalise principalement sur les opportunités alignées sur la stratégie et la vision fondamentales « Bridge to MENA ».
Règlementaire	Le risque découlant du non-respect des réglementations applicables aux activités dans lesquelles Arab Bank Europe SA peut s'engager, entraînant des amendes, des censures, des restrictions sur la capacité de faire des affaires ou pouvant entraîner la perte de sa licence bancaire.
Conduite	Le risque que la conduite, les actes ou les omissions de l'entreprise, ou des individus au sein de l'entreprise, engendre des résultats insatisfaisants ou injustes pour le client.
Criminalité financière	Le risque que Arab Bank Europe SA soit utilisé pour faciliter la criminalité financière, notamment le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, l'évitement des sanctions, la fraude, la corruption et l'évasion fiscale.
Capital	Le risque de ne pas disposer de fonds propres économiques ou réglementaires suffisants ou inadéquats pour soutenir les activités d'Arab Bank Europe SA, et également découlant d'une évaluation inadéquate des risques globaux et futurs auxquels la Banque peut être exposée en situation de crise.
Climat	Le risque pour la stratégie, la viabilité et la solidité financière causé par les impacts physiques et de transition résultant du changement climatique et des changements réglementaires associés.

5 Gouvernance

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, dont les principaux objectifs sont de définir la stratégie ainsi que de déterminer le mode d'organisation d'Arab Bank Europe SA, est composé des personnes suivantes:

Nom	Position au sein du Conseil	Nombre de postes de direction
Mr Haytham Kamhiyah	Administrateur et Président du Conseil	2 (1 poste au sein du groupe Arab Bank Europe, 1 poste externe)
Mr Mohammad Memon	Administrateur	2 (1 poste au sein du groupe Arab Bank Europe, 1 poste externe)
Mr Kim Tran	Administrateur	0
Mr Mathieu Kiss*	Administrateur Indépendant	1 (poste externe)

*L'administrateur indépendant participe également trimestriellement au Comité des Risques et de Conformité

Recrutement des membres du Conseil d'administration

Un Comité des nominations et des rémunérations (« N&RC ») a été établi au sein du groupe Arab Bank Europe, composé du président du Conseil d'administration du groupe, ainsi que 2 administrateurs indépendants.

Ce Comité est en charge d'identifier les candidats aux postes du Conseil d'administration et de nommer les candidats sélectionnés pour approbation par le Conseil.

Ce Comité, dans le cadre de ses travaux, examinera en détail et révisera régulièrement la planification de la succession des membres du Conseil d'administration, en tenant compte des défis et des opportunités auxquels la Banque est confrontée et des compétences et de l'expertise qui sont donc nécessaires pour l'avenir.

Diversité

La Banque reconnaît les avantages d'un recrutement diversifié qui inclut et exploite les différences de compétences, d'expérience régionale et sectorielle, d'origine, de sexe et d'autres distinctions entre les administrateurs.

Dans le cadre de son évaluation annuelle, le Conseil d'administration tiendra compte de l'équilibre des compétences, de l'expérience, de l'indépendance et de la diversité de la représentation du Conseil, y compris, mais sans s'y limiter, le sexe, et d'autres facteurs pertinents pour son efficacité.

En examinant la composition du Conseil, afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de ses devoirs et responsabilités, le Comité examinera et accordera l'importance voulue aux avantages de tous les aspects de la diversité, y compris, mais sans s'y limiter:

- formation et expérience professionnelle,
- sexe,
- âge,
- origine géographique

Toutes les nominations au Conseil d'administration sont faites sur la base des compétences, de l'expérience, de l'indépendance et des connaissances dont le Conseil dans son ensemble a besoin.

6 Remunération

Gouvernance

Arab Bank Europe SA se conforme à la politique de rémunération du groupe Arab Bank Europe, approuvée annuellement par le Conseil d'administration d'Arab Bank Europe SA.

Le Comité des nominations et des rémunérations (« N&RC ») a autorité pour:

- Définir une politique de rémunération permettant d'attirer et retenir les compétences nécessaires à l'établissement tout en respectant les obligations réglementaires applicables,
- Déterminer le niveau de rémunération des dirigeants,
- Déterminer l'enveloppe globale de rémunération variable de l'établissement et approuver la rémunération variable des dirigeants exécutifs ainsi que du management,
- Nommer les membres du Comité de direction,
- Nommer les collaborateurs au-delà d'un certain niveau de rémunération.

Politique de rémunération

Les grands principes de la politique de rémunération sont les suivants:

- Promouvoir une culture de gestion des risques saine;
- Encourager les comportements souhaités qui sont conformes à la culture, aux valeurs et aux principes de bonne gouvernance;
- Attirer et retenir les personnes ayant l'expérience, les compétences, les connaissances et les aptitudes appropriées pour mettre en oeuvre la stratégie;
- Etre abordables conformément aux pratiques et conditions du marché de l'emploi et aux structures de rémunération des organisations homologues;
- Etre cohérent avec les performances et la capacité de rémunération.

Performance et rémunération

La rémunération totale d'un employé est déterminée en fonction de différents critères : de son rôle et de sa position, de son expérience professionnelle, de son ancienneté, de son parcours scolaire, de ses responsabilités, de la complexité de son travail, des conditions du marché local, des résultats de la Banque, de l'unité opérationnelle dans laquelle il est employé et de ses performances.

La rémunération des personnes chargées des fonctions de contrôle (risque, conformité, audit interne) est déterminée en fonction de la mesure dans laquelle elles ont atteint leurs objectifs de contrôle. Leur rémunération variable n'est pas liée aux performances des unités opérationnelles de la Banque. Il n'existe pas de formule numérique liant les performances financières des unités d'affaires au montant de la rémunération variable. Le paiement des primes est également discrétionnaire et dépend de la capacité globale de la Banque à en verser.

Pour déterminer la masse globale des primes, le Conseil d'administration prendra en considération la performance globale de l'entreprise, la mesure dans laquelle les objectifs de contrôle ont été atteints et la situation financière de l'organisation, qui comprend sa base de capital et sa liquidité. Des pratiques comptables et d'évaluation saines sont en place à cet effet.

Le pool global est ensuite distribué sous forme de bonus aux unités opérationnelles et aux fonctions de contrôle après l'évaluation de leurs performances. Les primes individuelles doivent ensuite être basées sur l'évaluation des performances de l'individu.

La rémunération d'une personne est basée sur sa contribution et sa valeur pour la Banque, ainsi que sur la capacité de paiement de la Banque. Le Conseil d'Administration veillera à ce que le versement des primes n'ait pas d'incidence négative sur le ratio d'adéquation des fonds propres de la Banque, conformément à ses attributions définies dans son mandat.

Composante fixe et variable de la rémunération

La rémunération du personnel d'Arab Bank Europe SA s'articule exclusivement autour de deux éléments principaux : le salaire fixe et une prime annuelle.

Cette part variable de la rémunération, si elle est bien établie en fonction des pratiques et des taux actuels du marché, n'est pas soumise à une actualisation précisément indexée sur l'inflation ou sur tout autre facteur exogène. En effet, les facteurs liés à la performance des individus et de la Banque entrent en ligne de compte pour l'attribution et la détermination du montant individuel et collectif de ces primes.

Au titre de l'année 2023, le ratio rémunération fixe / variable s'est établie à environ 90 / 10.

Ventilation de la rémunération du personnel identifié comme ayant un impact sur le profil de l'établissement:

REM1 Rémunérations au titre de l'exercice 2023:

In EUR		MB Supervisory function	Other senior management	Other identified staff
Fixed remuneration	Number of identified staff	4	7	3
	Total fixed remuneration	40,000	872,690	319,190
	Of which: cash-based	40,000	872,690	319,190
Variable remuneration	Number of identified staff	4	7	3
	Total variable remuneration	-	181,000	38,000
	Of which: cash-based	-	181,000	38,000
Total remuneration		40,000	1,053,690	357,190

REM2 - Rémunérations spéciales:

Non applicable sur l'exercice 2023

REM3 - Rémunérations différées:

Non applicable sur l'exercice 2023

REM4 - Rémunérations supérieures à 1 million d'EUR:

Non applicable sur l'exercice 2023

REM5 – Rémunérations par activités:

	Management body remuneration		Business areas			Total
	MB Supervisory function	Total MB	Retail banking	Independent internal control functions	All other	
In EUR						
Total number of identified staff			2	3	5	14
Of which: members of the MB	4	4				4
Of which: other senior management			2	2	3	7
Of which: other identified staff				1	2	3
Total remuneration of identified staff	40,000	40,000	299,890	330,340	780,650	1,450,880
Of which: variable remuneration	0	0	54,000	42,000	123,000	219,000
Of which: fixed remuneration	40,000	40,000	245,890	288,340	657,650	1,231,880